

# L'addition fiscale promet d'être plus salée en Flandre

Fraîchement investie de ses nouvelles compétences, la Région flamande a annoncé le rabetage du bonus logement, la non-indexation des allocations familiales, la fin de plusieurs déductions fiscales.

La Wallonie est passée à l'attaque, mais plus doucement. A Bruxelles-Capitale, l'ambiance est bien plus légère...

ISABELLE DYKMANS

**A**ctuellement, vivre en Flandre, en Wallonie ou à Bruxelles n'induit pas de grande différence en termes de fiscalité. L'impôt des personnes physiques (dont une partie est régionalisée depuis le 1er juillet 2014) est pour le moment équivalent. C'est aussi le cas des multiples taxes régionales qui, si elles ne sont pas de même nature, représentent environ les mêmes coûts pour le contribuable. La situation est en revanche totalement différente pour les candidats acheteurs (lire *L'Echo* du 14/11). La Flandre allège très nettement la facture fiscale grâce à un taux réduit de droits d'enregistrement de 10% (contre 12,5% dans les autres Régions). Actuellement, elle a donc une longueur d'avance fiscale par rapport à ses deux voisines, mais va-t-elle la conserver longtemps?

## Nouvelles compétences fiscales

L'année prochaine, les Régions pourront en effet exercer leurs nouvelles compétences fiscales parmi lesquelles figure le bonus logement, l'avantage fiscal lié à l'emprunt

SUITE DE LA PAGE 23

hypothécaire destiné à financer l'habitation propre et unique. Les Régions seront aussi aux commandes des allocations familiales, notamment.

La Flandre a été la première à annoncer de nombreuses mesures douloureuses pour le portefeuille de ses habitants. La Wallonie va également resserrer quelques vis en fiscalité. Ce qui n'est pas le cas dans la Région de Bruxelles-Capitale, qui semble envisager une fiscalité plus favorable aux Bruxellois.

Si l'on se base sur ce que l'on sait déjà, on peut imaginer sans trop s'avancer que l'addition fiscale sera plus salée si vous habitez le Nord du pays, sans oublier de préciser que pour les droits d'enregistrement (un coût «one-shot»), la Flandre reste, à ce stade-ci, compétitive.

## Un «woonbonus» rabeté

La modification du système de bonus logement en Flandre est sans aucun doute la mesure la plus douloureuse pour les ménages. Rappelons que tous les actes signés avant la fin de l'année continueront à bénéficier du système actuel. Pour les autres, la perte pourrait s'élever à 1.230 euros par an (hors taxe communale), selon les calculs effectués par PwC (voir tableau ci-contre). En effet, dès l'année prochaine, la réduction d'impôts se fera au taux de 40%, alors que l'avantage fiscal était auparavant lié au taux d'imposition marginal du contribuable. Ceux qui ont un taux

d'imposition supérieur à 40% — les plus aisés — vont y perdre. Mais ce n'est pas tout: le montant de base déductible va être sérieusement rabeté, puisqu'il va passer de 2.280 euros actuellement à 1.520 euros pour l'année de revenus 2015. Notons aussi que les montants déductibles pour les propriétaires bénéficiant encore de l'ancien système ne seront pas indexés l'année prochaine en Flandre.

La Wallonie a aussi pris des mesures en annonçant que le taux de la réduction d'impôts passait également à 40% pour tous, mais elle ne compte pas pour le moment modifier le montant de base déductible.

À Bruxelles, le bonus logement restera plus intéressant que dans les deux autres Régions étant donné que le gouvernement bruxellois n'a encore rien décidé à ce sujet. La réduction d'impôts se fera donc au taux forfaitaire de 45%, ce que prévoyait la sixième réforme de l'État.

En termes de fiscalité immobilière, la Flandre se montre donc la plus sévère pour 2015. Elle ne garde pour le moment que l'avantage de ses droits d'enregistrement réduits... mais les autres Régions ont elles aussi promis de réfléchir à cette question.

La Flandre risque donc, à terme, de ne plus être la plus avantageuse pour les ménages, d'autant plus qu'elle a annoncé une série d'autres mesures qui toucheront directement le pouvoir d'achat de ses habitants (lire plus bas).

# Mesures fortes en Flandre, quelques annonces en Wallonie, Bruxelles se tâte encore

**Outre le nouveau régime du bonus logement qui deviendra moins intéressant pour les ménages flamands en 2015, la Flandre a annoncé une série de mesures qui toucheront directement le portefeuille des habitants. La Wallonie va aussi resserrer la vis. Bruxelles n'est, de son côté, pas encore passée à l'attaque.**

Voici ce que les Régions ont déjà annoncé en termes de fiscalité et de finances personnelles pour 2015.

## ■ PRIMES À LA RÉNOVATION

La Wallonie a annoncé un gel des primes à la rénovation et au logement pour les trois premiers mois de 2015 – le temps de réévaluer le système pour davantage cibler les bas revenus. Le nouveau dispositif ne devrait plus compter que 6 primes différentes, contre une soixantaine actuellement.

De son côté, la Flandre a décidé de supprimer les primes à la rénovation. Elle les transforme en réductions d'impôt conditionnelles et étalées sur trois ans dès 2015. À

Bruxelles, rien ne change pour le moment mais la réflexion sur le système actuel de primes est lancée.

## ■ SÉCURISER SON HABITATION

Quant aux investissements destinés à améliorer la sécurité de l'habitation contre le vol et l'incendie (une compétence fraîchement régionalisée), ils ne seront plus déductibles dès l'année prochaine ni en Flandre, ni en Wallonie. A ce stade, la Région de Bruxelles-Capitale n'a rien annoncé de semblable.

## ■ FAMILLE ET SANTÉ

La Flandre est aussi la première des trois Régions à avoir annoncé la couleur en termes d'allocations familiales. Leur montant ne sera pas indexé en 2015 et une allocation égale pour chaque enfant, quel que soit son rang dans la fratrie, sera mise en place dès 2016. Les deux autres Régions plaident pour le même système mais aucune décision n'a encore été prise.

Le tarif minimum des crèches passera de 1,57 euro/jour à 5 euros/jour dans le Nord du pays.

Et la facture fiscale continue de grimper

en Flandre, avec le doublement du montant réclamé chaque année à tout contribuable flamand âgé de plus de 26 ans au titre de la «zorgverzekering», l'assurance dépendance obligatoire. Ce montant passera de 25 à 50 euros dès 2015.

## ■ TITRES-SERVICES

Si en Flandre, la réduction d'impôt pour les titres services sera maintenue (le prix reste lui aussi inchangé), en Wallonie, la valeur faciale du titre-service reste fixée à 9 euros, mais sa déductibilité sera réduite de deux tiers. La déductibilité (30% actuellement) sera réduite à 10% dès l'an prochain. Concrètement, alors qu'aujourd'hui, sur les 9 euros que coûte un titre-service, on retouche 2,7 euros via sa déclaration d'impôt, on ne récupérera désormais plus que 0,9 euro.

## ■ DIVERS

Dès 2015, la Région wallonne a par ailleurs sonné le glas de l'éco-bonus pour les voitures électriques et instaurera un écomalus sur les voitures de société (véhicules achetés par les entreprises, les leasings ne sont pas concernés). **I.D.**

## BRUXELLES ALLÈGEMENTS EN VUE?

Tandis que les ménages flamands et wallons se serreront la ceinture, l'ambiance devrait être quelque peu différente en Région de Bruxelles-Capitale. Le gouvernement bruxellois veut mener une grande réforme de la fiscalité en 2017 (un avant-projet devrait déjà être établi au printemps 2015). Objectif: rendre la fiscalité plus juste et plus favorable aux Bruxellois.

• Dans ce cadre, **un glissement sera opéré de la fiscalité du travail vers la fiscalité immobilière.**

• Le gouvernement promet d'**abandonner la taxe forfaitaire annuelle de 89 euros** et la **taxe d'agglomération de 1%** qui s'ajoute aux centimes additionnels communaux lors du calcul de l'IPP.

• En contrepartie, **le tarif de base du précompte immobilier et/ou des centimes additionnels au précompte immobilier seront légèrement majorés.** Les propriétaires immobiliers qui ne paient pas d'impôts à Bruxelles (les investisseurs en grande majorité), contribueront ainsi davantage au financement de la Région.

• **Le bonus logement** sera maintenu dans un premier temps mais son avenir est néanmoins à l'étude.

• Pour continuer à attirer des habitants, la Région envisage parallèlement **une réduction accrue des droits d'enregistrement** pour l'acquisition d'un logement dans lequel l'acquéreur fixera durablement son domicile.

## Le bonus logement bruxellois deviendra le plus intéressant en 2015

